

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, ETHIOPIE Boîte postale: 3243 Téléphone 513822 Fax : 519321 E-mail : oau-ews@telemcom.net.et

**QUATRE-VINGT-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA
PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT
DES CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**4 DECEMBRE 2002,
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

Central Organ / MEC / AMB / Comm.(LXXXVII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 87^{EME} SESSION ORDINAIRE DE
L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA PREVENTION,
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS AU NIVEAU
DES AMBASSADEURS**

ADDIS ABEBA, LE 4 DECEMBRE 2002

L'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a tenu sa 87^{ème} session ordinaire au niveau des ambassadeurs à Addis-Abéba, en Ethiopie, le mercredi 4 décembre 2002. La session s'est déroulée sous la présidence de l'ambassadeur Baso Sangqu, représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Union africaine, et en présence du Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, M. Amara Essy.

L'Organe central a examiné les rapports du Président intérimaire de la Commission sur la mission effectuée au Soudan et en Erythrée par une délégation de l'UA, du 20 au 25 octobre 2002, en relation avec la tension prévalant entre les deux pays, et sur l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

A l'issue de ses délibérations, l'Organe central a pris les décisions suivantes :

**A. SUR LA MISSION EFFECTUEE AU SOUDAN ET EN ERYTHREE PAR UNE
DELEGATION DE L'UA ET LA TENSION ENTRE LES DEUX PAYS**

L'Organe central :

1. **FELICITE** le Président intérimaire pour l'envoi rapide d'une délégation de l'Union africaine à Khartoum et à Asmara ;
2. **PREND NOTE** du rapport du Président intérimaire;
3. **REITERE** son appel aux dirigeants de l'Erythrée et du Soudan pour qu'ils fassent montre de retenue et s'abstiennent de tout acte susceptible de faire monter la tension et de saper les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, particulièrement le processus de paix de Machakos ;
4. **REITERE EGALEMENT** son appel aux dirigeants des deux pays pour qu'ils s'emploient, par le dialogue, à régler le différend qui les oppose, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine;

5. **DEMANDE** aux deux pays de prendre des mesures immédiates pour rétablir la confiance, y compris au niveau de leur frontière commune, et **DEMANDE** à la Commission d'assister les parties dans la détermination de modalités et de mécanismes acceptables pour réaliser cet objectif ;
6. **INVITE** le Président de l'Union africaine, avec l'appui de la Commission, à prendre les dispositions qu'il jugera appropriées, pour faciliter les efforts visant à résorber la tension entre les deux pays ;
7. **DEMANDE** au Président intérimaire de la Commission, dans le cadre du suivi de son initiative antérieure, de suivre étroitement l'évolution des relations entre le Soudan et l'Etat d'Erythrée et de maintenir des contacts étroits avec les deux parties, en vue de faciliter le dialogue entre elles ;
8. **DECIDE** de rester saisi de la situation.

B. SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE

L'Organe central :

1. **EXPRIME** sa grave préoccupation face à la persistance de la crise en Côte d'Ivoire, particulièrement suite aux incidents armés survenus récemment dans l'Ouest du pays ;
2. **SE FELICITE** des efforts déployés par la CEDEAO et son Président, le Président Abdoulaye Wade, ainsi que par le Président Gnassingbé Eyadéma, coordonnateur du Groupe de Contact de la CEDEAO, avec l'appui de l'Envoyé spécial du Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine, M. Miguel Trovoada, et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que des progrès enregistrés dans les négociations de Lomé entre le gouvernement ivoirien et le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) ;
3. **DEMANDE** au gouvernement ivoirien et au MPCI d'apporter leur pleine coopération à la médiation afin de hâter l'aboutissement des négociations, dans le respect de la légalité constitutionnelle, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays. A cet égard, l'Organe central **RAPPELLE** son attachement au dialogue comme étant la seule voie d'une paix et d'une réconciliation durables en Côte d'Ivoire ;
4. **EXHORTE** les dirigeants de la région à intensifier leurs efforts visant à promouvoir la confiance et l'entente, afin de parvenir à une solution rapide de la crise en Côte d'Ivoire. A cet égard, l'Organe central **SE FELICITE** de la rencontre à Bamako, au Mali, à l'initiative du Président Amadou Toumani

Touré, entre les Président Blaise Compaoré du Burkina Faso et Laurent Gbagbo de Côte d'Ivoire ;

5. **SOULIGNE** la nécessité pour la région de renforcer sa cohésion et son unité d'action dans la gestion de la crise ivoirienne et **DEMANDE** au Président intérimaire de la Commission de prendre les initiatives les plus appropriées pour appuyer les efforts déployés à cette fin ;

6. **SE FELICITE** des efforts déployés par le Président intérimaire de la Commission et de son Envoyé spécial, M. Miguel Trovada, pour promouvoir un règlement pacifique et négocié à la crise et **ENCOURAGE** la Commission à continuer à apporter son plein concours aux efforts de la CEDEAO, y compris le déploiement envisagé d'une force régionale de maintien de la paix en Côte d'Ivoire ;

7. **APPORTE** son appui à l'ouverture d'un Bureau de Liaison de l'Union africaine à Abidjan en vue d'assurer un suivi plus étroit de la situation et d'apporter un appui plus effectif à la CEDEAO, et **DEMANDE** au Président intérimaire de prendre les dispositions requises à cet effet ;

8. **LANCE** de nouveau un appel aux Etats membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent à la CEDEAO l'assistance financière, logistique et technique requise pour faciliter le déploiement rapide de sa force de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. A cet égard, l'Organe central **EXPRIME** sa reconnaissance aux pays donateurs qui ont déjà contribué à l'effort de paix régional ;

9. **SE REJOUIT** de l'envoi en Côte d'Ivoire, au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et au Ghana d'une délégation et de la Commission de l'Union africaine sur les réfugiés et les personnes déplacées pour évaluer l'impact humanitaire de la crise et étudier les modalités d'une contribution de l'UA aux efforts d'assistance aux populations affectées. L'Organe central **RAPPELLE** à l'ensemble des parties concernées la nécessité de veiller à la sécurité des populations civiles tant ivoiriennes qu'étrangères, ainsi qu'au respect de leurs droits et de leurs biens. L'Organe central **LANCE** un appel pressant à la communauté internationale, y compris les agences des Nations unies et les ONGs pour qu'elle apporte une assistance conséquente aux populations affectées par la crise humanitaire en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins.